

Quelques données du droit au logement opposable (DALO) - Juin 2017

Ces indicateurs viennent actualiser le bilan du DALO 2016 mis en ligne

(<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/bilan-dalo-2016-en-region-paca-a10222.html>)

L'activité du DALO du 01 janvier 2017 au 30 juin 2017

7 400 dossiers déposés ont été examinés en commissions. La moitié des dossiers sont déposés dans les Bouches-du-Rhône.

Département	Part des dossiers déposés en PACA
Alpes de Haute Provence	0,3%
Hautes Alpes	0,1%
Alpes Maritimes	20,3%
Bouches du Rhône	50,5%
Var	25,2%
Vaucluse	3,6%

2 610 dossiers ont reçu un avis favorable (35% des dossiers examinés en commission).

1 056 offres de logements sociaux ont été faites.

58 offres ont été refusées (12% des offres).

1 011 ménages ont pu emménager dans un logement.

Les relogements intervenus en 2016

Lors de la publication du bilan 2016 du DALO l'ensemble des baux signés n'était pas connu.

En 2016, 2 540 offres de logements sociaux ont été faites. Environ 11 % des ménages ont refusé l'offre adaptée qui leur a été faite.

Cela s'est traduit par le relogement de 2 181 ménages reconnus « prioritaires et urgents DALO »

Les projections pour 2017

15 000 dossiers pourraient être déposés en 2017 (12 200 en 2016, 12 406 en 2015).

Après 3 années de hausse, cela se traduirait par une augmentation de 22 % du nombre de dossiers déposés. Cette situation pourrait s'expliquer par les actions d'informations auprès des travailleurs sociaux réalisées par les DDCS.

5 200 ménages pourraient être reconnus « prioritaires et urgents » (3 400 en 2016, 3 140 en 2015).

Au niveau régional, 35 % de ménages pourraient être reconnus « prioritaires et urgents » lors de leur examen par la commission de médiation (29 % en 2016, 26% en 2015).

Les taux de reconnaissance des commissions de médiation restent très variable selon les départements.

Département	Taux de reconnaissance PU DALO
Alpes de Haute Provence	27,3%
Hautes Alpes	11,1%
Alpes Maritimes	18,8%
Bouches du Rhône	43,4%
Var	29,7%
Vaucluse	18,8%

2 300 offres de logement social pourraient être faites, pouvant aboutir à 2 100 ménages relogés.

Les ménages restant à reloger au 30 juin 2017

Du fait de la difficulté à proposer autant d'offres que de ménages reconnus «Prioritaires Urgents DALO», le stock de ménages à reloger continue à augmenter.

Au 30 juin 2017, il restait en région PACA 7 500 ménages DALO à reloger.